



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-73

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 22 avril 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN DE RENDRE NON APPLICABLES LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À UN IMMEUBLE PROTÉGÉ D'USAGE PUBLIC POUR LES ZONES AD 630 ET CON 104

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 15 mai 2024 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 22 mai 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca